

“ Que le Surintendant ayant soumis de la part de l'hon. Secrétaire de la province une lettre de M. Watson Griffin, demandant l'union des écoles normales Jacques-Cartier et McGill, dans un même édifice, croit devoir informer le gouvernement qu'il ne saurait approuver telle union.”

Séance du 25 septembre 1890.

Présents: Les mêmes.

Lecture d'une lettre de M. l'inspecteur Grondin, informant le comité qu'il donne sa démission.

Sur proposition de M. le vicaire général Maréchal, secondé par M le vicaire général Suzor, il est résolu :

“ Que M. Joseph-Hormisdas Prud'homme soit recommandé à la charge d'inspecteur d'écoles, en remplacement de M. L. Grondin, dont la démission est acceptée, avec le même traitement.”

Le comité ayant pris en considération une requête du révérend M. Lessard, curé, et des marguilliers de la paroisse de St-Romuald d'Etchemin, demandant une aide de cent piastres par année, pendant dix ans, pour permettre de remplir un engagement que les commissaires d'écoles de la municipalité d'Etchemin ont contracté envers la fabrique de St-Romuald, pour avoir prêté les fonds nécessaires pour la construction de l'école modèle des garçons, il est résolu, sur proposition de Son Eminence le cardinal Taschereau, secondé par l'hon. M. Masson: “ Que la somme de cent piastres soit payée à la fabrique de St-Romuald pour aider au remboursement de la somme qu'elle a prêtée pour l'éducation.”

Une requête de Mgr Bossé, préfet apostolique du Labrador, ayant été lue, Son Eminence le cardinal Taschereau, secondé par l'hon. M. Masson, recommande, et il est résolu :

1. “ Que le bureau d'examineurs de la Pointe-aux-Esquimaux soit autorisé à accorder des brevets de capacité pour les écoles modèles, valables dans les limites de la préfecture apostolique.”

2. “ Qu'une somme de cinquante piastres soit accordée sur le fonds des municipalités pauvres pour la construction d'une école à la Rivière St-Jean, comté du Saguenay.”

Le Surintendant ayant donné communication du télégramme suivant reçu en réponse à celui qu'il a adressé à l'hon. premier ministre, pendant la dernière séance: “ Oui, jusqu'à nouvel ordre, parce que M. Paquet est intervenu dans les élections contre le gouvernement. Une enquête sera faite prochainement pour établir les faits, et si les faits sont prouvés, j'espère que le Conseil recommandera sa destitution.”

(Signé) “ HONORÉ MERCIER.”

le comité lui donne instruction de nommer temporairement un des membres du bureau d'examineurs des Îles de la Madeleine pour faire l'inspection des écoles de la circonscription de M. Paquet pendant le temps que durera sa suspension.

Sur proposition de l'hon. juge Jetté, secondé par Mgr l'évêque de Sherbrooke, il est résolu :

1. “ Attendu que dans l'enseignement de la langue française, on néglige généralement dans nos maisons d'éducation de surveiller la prononciation et le choix des expressions, et que, sous prétexte d'éviter l'affectation, on laisse s'établir une manière de s'exprimer qui n'indique aucune différence entre le langage d'un homme instruit et celui d'un homme qui ne l'est pas :

“ Résolu: Que ce comité recommande à toutes les maisons d'éducation de surveiller attentivement la prononciation et le langage des élèves, et de les encourager par des récompenses à profiter des leçons qui doivent leur être données sur ce point important de leur éducation.”

2. “ Attendu que la politesse et les bonnes manières sont des qualités distinctives de la race française, que nos ancêtres avaient conservé ces qualités et qu'il importe que cette tradition soit maintenue :

“ Résolu: Qu'il soit fortement recom-